



Saint-Denis le 23 mai 2020,

Aux curés du diocèse,

Chers amis,

Nous avons appris ce matin qu'il nous est possible à nouveau de nous rassembler dans nos églises à compter d'aujourd'hui (Décret N°2020-618 du 22 mai 2020). Nous nous réjouissons de cette décision que nous attendions avec impatience. Toutefois la reprise des célébrations publiques exige le respect de consignes qui sont rappelées dans la note ci-jointe. J'attire notamment votre attention sur le port du masque par tous les fidèles ayant 11 ans ou plus, la distribution à l'entrée des églises d'un gel hydro alcoolique, les mesures de distanciation... **La reprise des célébrations publiques ne sera possible qu'une fois ce dispositif sanitaire mis en place et opérationnel.**

Certains d'entre vous m'interrogent sur la possibilité de proposer à nouveau les messes dès ce dimanche. Compte-tenu de ce qui précède toute proposition de célébration publique demande **que l'ensemble des consignes sanitaires soit impérativement mises en œuvre et respectées. Il revient à chaque curé, et à lui seul,** de prendre la décision et d'en assurer la responsabilité

Si, au regard du délai imparti, la mise en œuvre de l'ensemble de ces consignes est impossible dès ce dimanche il faut alors reporter la reprise des célébrations au cours de la semaine à venir avec l'objectif ultime de tout mettre en œuvre pour que la Pentecôte soit célébrée dans l'ensemble de nos églises.

Merci à chacun d'entre vous d'informer les prêtres, qui célèbrent habituellement sur les paroisses dont vous êtes le curé, de votre décision.

Le père Philippe et moi-même sommes à votre disposition pour tous renseignements et précisions.

Bien fraternellement et en souhaitant un bon dimanche,

+ Pascal Delannoy
Evêque de Saint-Denis en France

